2016 LES CHIFFRES CLÉS



ENIM, LE RÉGIME SOCIAL DES MARINS

enim
le régime social des marins

LES CHIFFRES CLÉS

Les chiffres concernant l'année 2016 présentés dans ce rapport sont issus :
→ d'Erasme pour la maladie,
→ des lignes de services pour les marins actifs,
→ de Penhir pour les pensionnés.

Pour les marins actifs, il s'agit ici d'une photographie de l'année 2016 réalisée au 31 mai 2017.

Précisions sur les chiffres annoncés :

• un actif peut travailler dans différents secteurs d'activité au cours d'une période (navigation côtière et la pêche par exemple) et cotiser dans plusieurs catégories (5e et 7e par exemple),

• les codes positions suivants ne sont pas comptabilisés dans les lignes de services pour dénombrer les marins actifs :

25 : Position spéciale de guerre
64 : Temps de versement de l'Allocation de Cessation d'Activité Anticipée Amiante
65 : Temps de versement de la Pension d'Invalidité Maladie
69 : Services fictifs
98 : Élèves des écoles non stagiaires de la formation professionnelle continue

DÉFINITION DE LA POSITION :

Lors de son activité professionnelle, un marin peut occuper différentes situations pouvant ouvrir des droits sur la retraite ou la prévoyance.
Ces différentes situations sont appelées «positions».

Le code position est composé de 2 caractères numériques allant de 00 à 99.

Source : Naïade



PROFIL DE NOS RESSORTISSANTS

L'ÉLÈVE

Un élève peut intégrer l'enseignement maritime dès 15 ans dans un lycée professionnel maritime. Il devient alors marin et doit s'affilier au régime de l'Enim.
Il peut ensuite poursuivre ses études par un BTS ou une formation supérieure à l'Ecole Nationale Supérieure Maritime.
Un marin actif peut également suivre des formations au cours de sa carrière.

Alex

24 ans
2017 : Certificat de formation à la sécurité
2014/2015 : navigation 7e catégorie

Son parcours

2011/2012 : élève au lycée professionnel maritime de Nantes
2012 : diplôme de mécanicien 750 W
2013 : prépa Chef de quart machine 2ème année à l'ENSM de Saint-Malo
2016 : Prépa OF 1ère classe Marine Marchande 1ère année à l'ENSM de Marseille.

LE MARIN ACTIF

En moyenne en décembre 2016, le marin actif est âgé de 42 ans et travaille en 7e catégorie.
→ Il peut exercer dans plusieurs secteurs de navigation au cours d'une année.
→ Il exerce majoritairement dans les secteurs de la pêche et du commerce.
→ 2 900 femmes marins ont exercé une activité en 2016, soit 7,4% des marins actifs, majoritairement dans le secteur de la plaisance professionnelle.

Francis

54 ans
1 enfant
Grade : capitaine
20e catégorie

Son parcours

Navigue à bord de transbordeurs armés au commerce international, en tant que capitaine depuis 2011.





LE MARIN RETRAITÉ

Un marin qui fait valoir ses droits pour la retraite en 2016 jouit de sa pension à partir de 58 ans en moyenne.
Dans le cas général en décembre 2016, le marin retraité a 73 ans, perçoit une pension basée sur 18 annuités d'activité, calculée sur la 7e catégorie et bénéficie de sa pension pendant environ 23 ans. Il est généralement polypensionné.
→ s'il dispose de moins de 15 ans d'activité validés, sa catégorie est la 5e et il bénéficie de sa retraite pendant 18 ans en moyenne ;
→ s'il dispose de 15 ans d'activité et plus validés, sa catégorie est la 9e et il bénéficie de sa retraite pendant 27 ans en moyenne.

Gérard

56 ans
2 enfants
Retraité
37,5 annuités
13e catégorie

Son parcours

A débuté sa carrière comme novice et l'a terminée en tant que patron dans une compagnie de pêche. Genre de navigation : petite pêche et navigation côtière.
Retraité à 55 ans.



LA VEUVE DE PENSIONNE

Dans le cas général en décembre 2016, le (la) veuf(ve) du marin est âgé(e) de 78 ans, perçoit une pension basée sur 20 annuités d'activités en 7e catégorie et bénéficie de sa pension pendant environ 20 ans.
→ les pensions basées sur moins de 15 ans d'activité sont en moyenne de 5e catégorie. Le conjoint survivant jouit de cette pension pendant 15 ans en moyenne ;
→ les pensions basées sur 15 ans d'activité ou plus sont en moyenne de 8e catégorie. Le conjoint survivant jouit de cette pension pendant 21 ans en moyenne.

Louise

84 ans
4 enfants
Veuve depuis novembre 2015
10e catégorie

Son parcours

Veuve d'un marin pensionné ayant navigué 39,5 annuités. Ouvrier (mécanicien-électricien) dans le commerce au long cours. Pensionné à 55 ans, il est décédé l'âge de 87 ans.



LES ACTIFS

MARIN ACTIF

Marin ayant eu au moins une ligne de service (activité) en 2016*.

Au cours d'une année, un marin peut exercer dans plusieurs genres de navigation, c'est pourquoi la somme des pourcentages est supérieure à 100.

* hors position 25, 64, 65, 69, 98

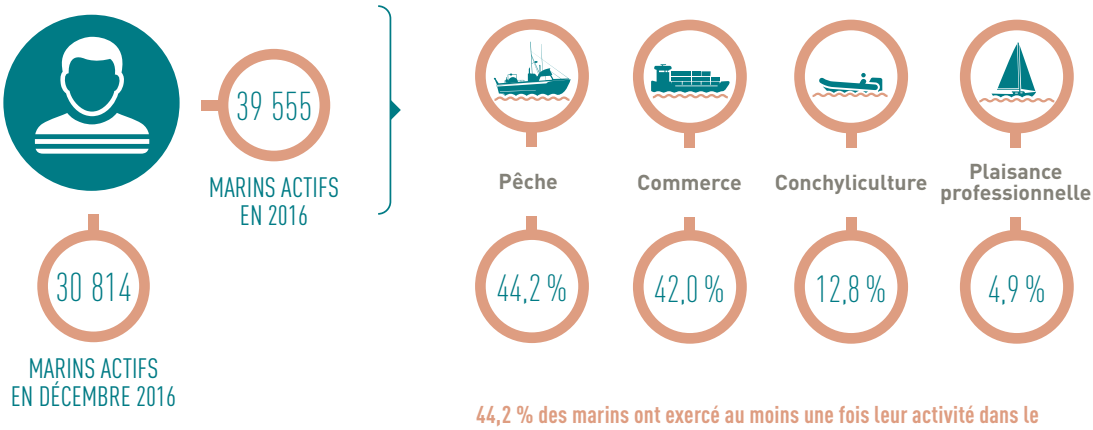

Source : D-SID Lignes de services, traitements Enim MAP, 31 mai 2017.

44,2 % des marins ont exercé au moins une fois leur activité dans le secteur de la pêche au cours de l'année 2016.

CALCUL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Pour le calcul des cotisations des marins et des contributions des armateurs dues à l'Enim, les marins sont classés, d'après plusieurs critères dont leur fonction, leur qualification, les caractéristiques du navire, etc... en 20 catégories allant de 1 à 20. Le montant des cotisations des marins et des contributions des armateurs est déterminé par application des taux prévus par la loi aux salaires forfaitaires correspondant aux catégories de classement.

Le montant des salaires forfaitaires est fixé par un arrêté du ministre des solidarités et de la santé, du ministre de l'action et des comptes publics et du ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports.

Répartition des marins actifs par catégories en 2016

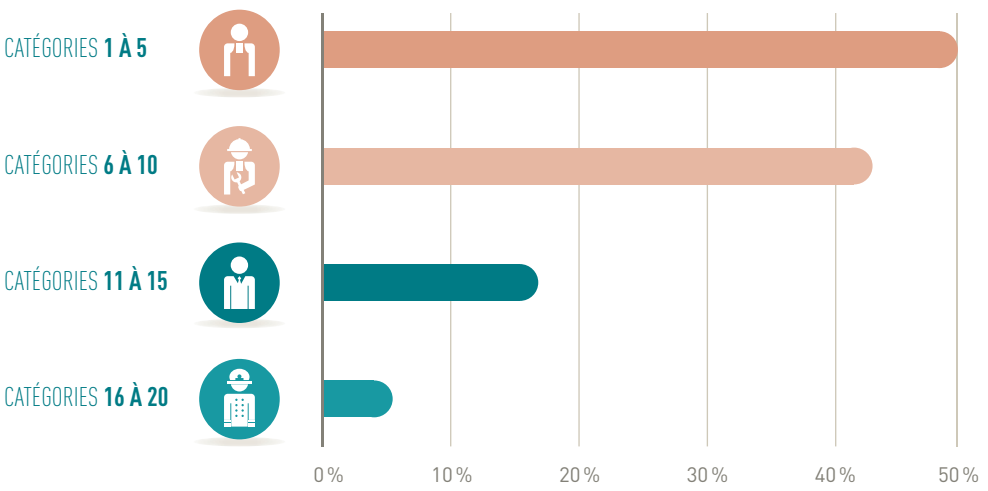

Source : D-SID Lignes de services, traitements Enim MAP, 31 mai 2017

Durée d'activité par marin et par genre de navigation en 2016

Durée d'activité par marin	Commerce	Conchyliculture, cultures marines	Pêche	Plaisance professionnelle	Total
Moins de 3 mois	19,5 %	11,6 %	19,9 %	52,3 %	20,2 %
de 3 à 6 mois	12,2 %	8,5 %	12,0 %	23,7 %	12,2 %
de 6 à 9 mois	13,5 %	8,8 %	13,9 %	12,1 %	13,0 %
9 mois et plus	54,8 %	71,2 %	54,2 %	11,9 %	54,5 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

52,3 % des marins actifs à la plaisance professionnelle en 2016 ont exercé cette activité pendant moins de 3 mois dans l'année. Par ailleurs, 54,5 % des marins sont actifs 9 mois et plus en 2016, quelle que soit leur activité.

Source : D-SID Lignes de services, traitements Enim MAP, 31 mai 2017

Répartition des marins actifs hors métropole en 2016

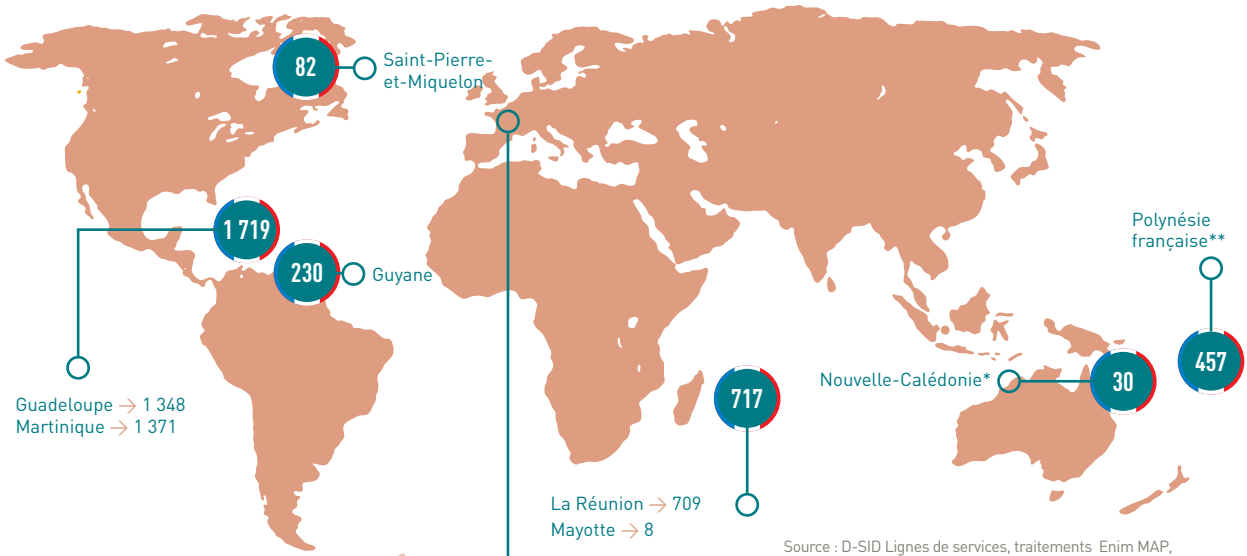

Source : D-SID Lignes de services, traitements Enim MAP, 31 mai 2017
Source * : SAM Nouvelle-Calédonie
Source ** : SAM Polynésie française, effectifs de juin 2017

Répartition des marins actifs par département d'affiliation en 2016

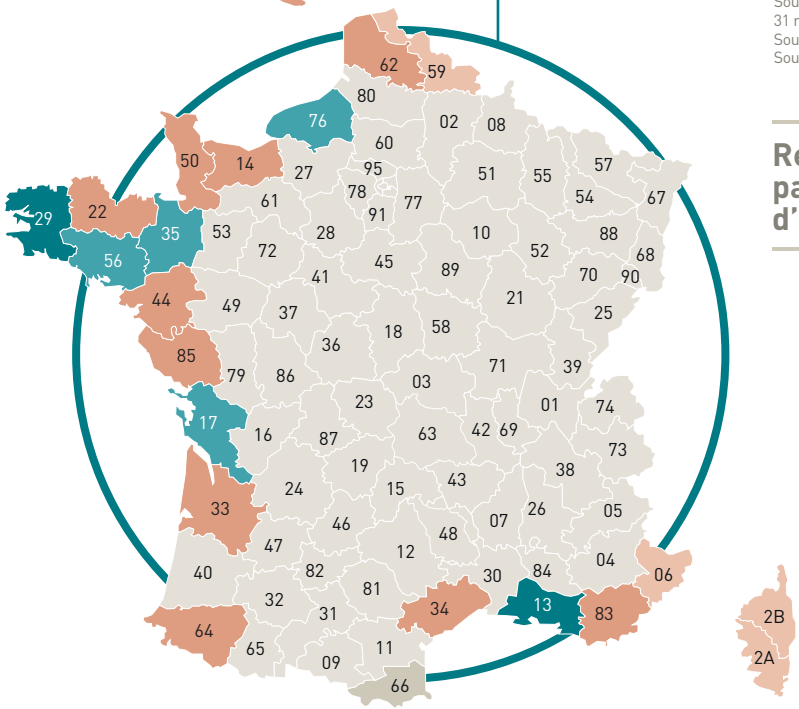

- De 3 000 à 5 800 actifs
- De 2 000 à 2 999 actifs
- De 1 000 à 1 999 actifs
- De 500 à 999 actifs
- Moins de 500 actifs

Un marin qui a été affilié dans 2 départements au cours de 2016 est comptabilisé une fois dans chaque département.

Source : D-SID Lignes de services, traitements Enim MAP, 31 mai 2017.

Saisonnalité de l'activité maritime selon le genre de navigation depuis 2012

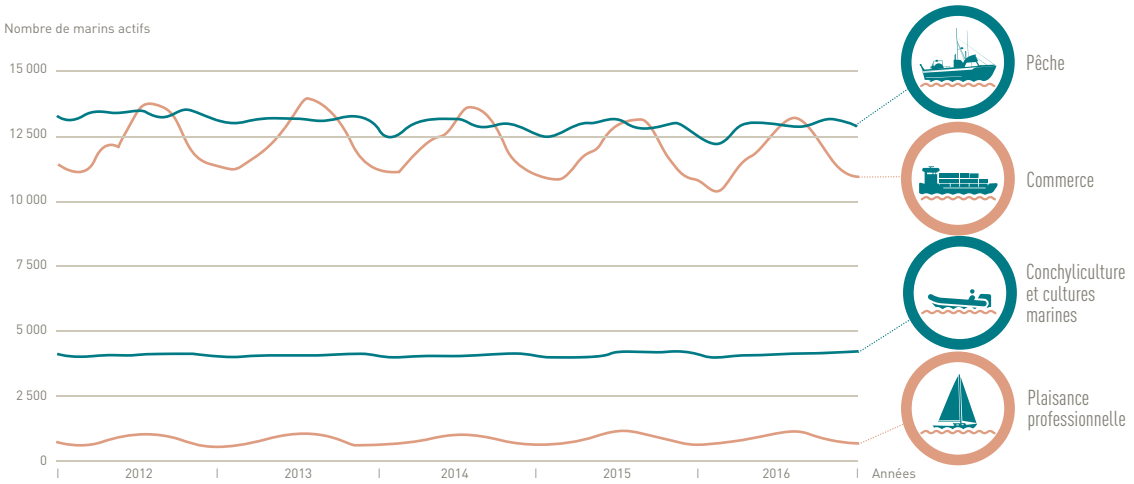

Source : D-SID Lignes de services, traitements Enim MAP, 31 mai 2017

Chaque année, l'activité maritime connaît un effet de saisonnalité plus ou moins marqué selon le domaine d'activité.

Le commerce et la plaisance sont les activités dans lesquelles les fluctuations sont les plus fortes avec une activité accrue pendant l'été.

De janvier à juillet 2016, le nombre d'actifs au commerce a augmenté de 16,4 % et de 57,8 % pour la plaisance. Globalement, c'est à la plaisance que la saisonnalité est la plus importante.

Pyramide des âges des actifs de 2016

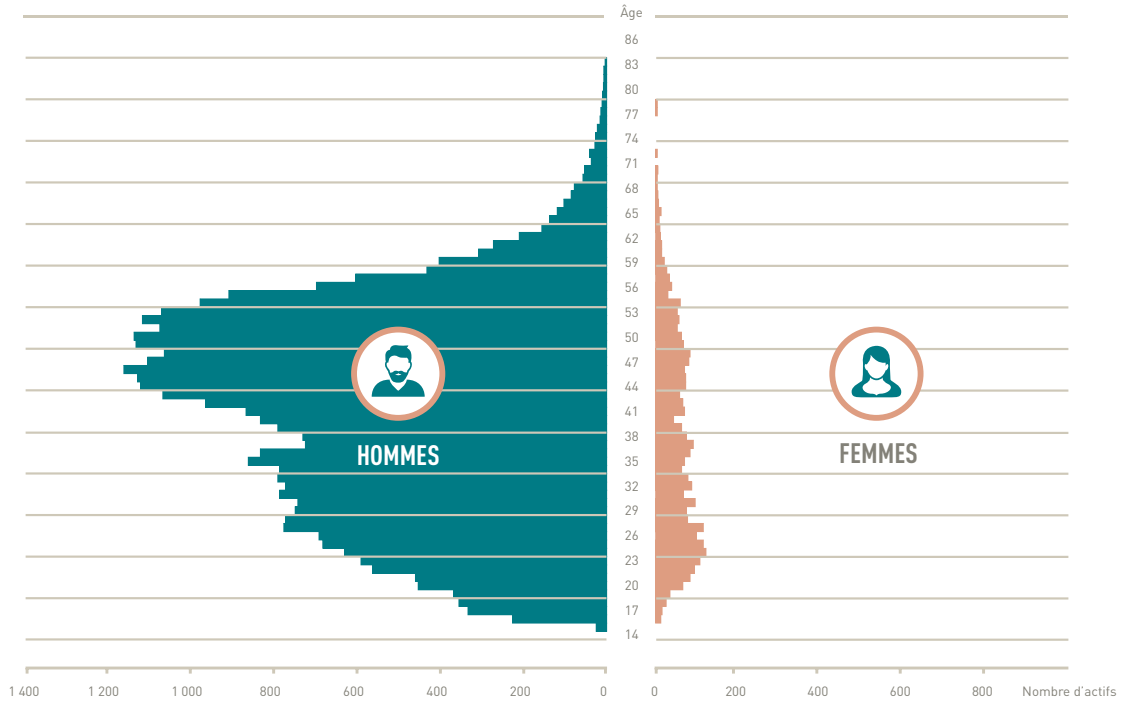

Source : D-SID Lignes de services, traitements Enim MAP, 31 mai 2017.

Focus sur les femmes marins en 2016

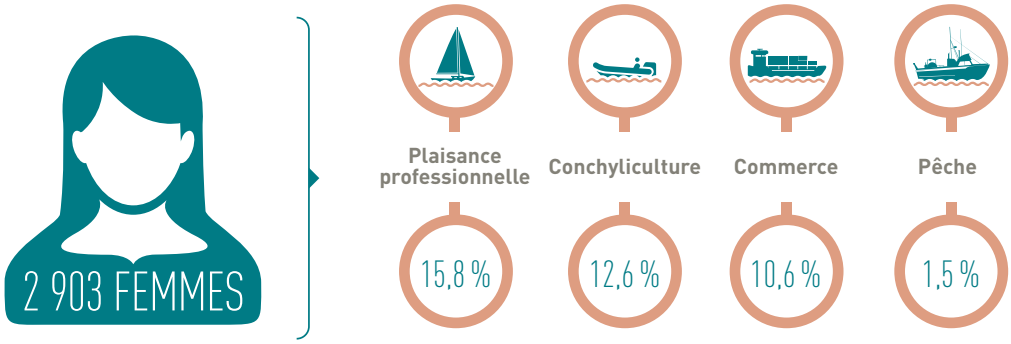

Au cours de l'année 2016, plus de 2 900 femmes actives sont dénombrées et représentent 7,4 % des marins actifs, soit une augmentation en valeur de 4,5 % par rapport à 2015. Le secteur le plus féminisé est la plaisance professionnelle qui emploie 15,8 % de femmes en 2016.

Taux de féminisation des marins actifs en 2016

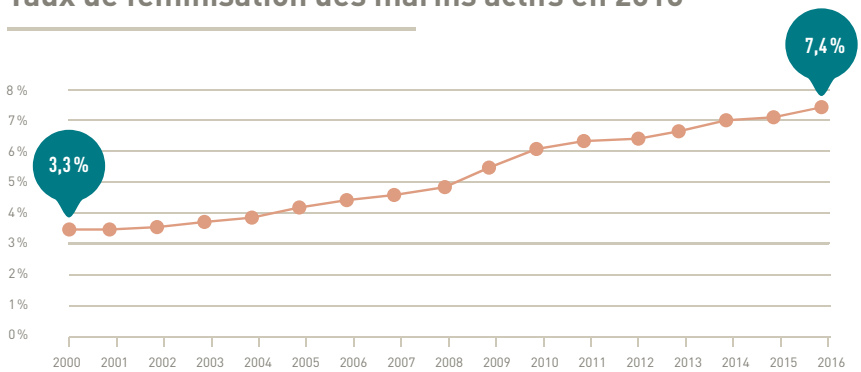

Le taux de féminisation est en croissance constante et atteint 7,4 % en 2016, contre 3,3 % en 2000.

Source : D-SID Lignes de services, traitements Enim MAP, 31 mai 2017.

Nombre de retraités pour un marin cotisant

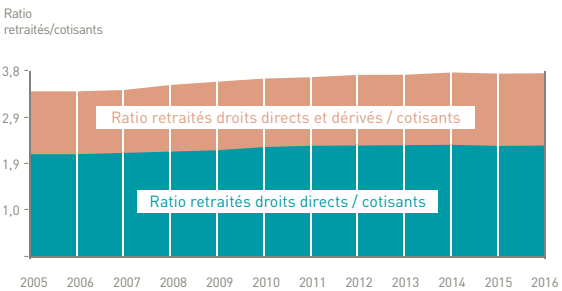

Source: D-SID Lignes de services et Pensions, traitements Enim MAP, 31 mai 2017

En décembre 2016, on compte un actif cotisant pour environ 3,7 retraités. Les effectifs de cotisants et pensionnés sont les effectifs de décembre.

Âge moyen des nouveaux marins* par année d'immatriculation dans le régime

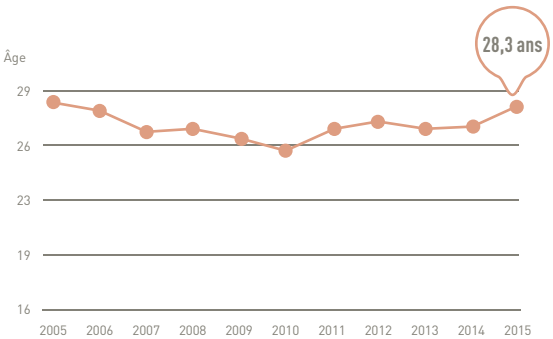

Source: D-SID Lignes de services et Pensions, traitements Enim MAP, 31 mai 2017

* Un nouveau marin est un marin nouvellement immatriculé et ayant au moins une ligne de service après son immatriculation (hors positions 25, 64, 65, 69, 98).

LES RESSORTISSANTS MALADIE

La population protégée en décembre 2016

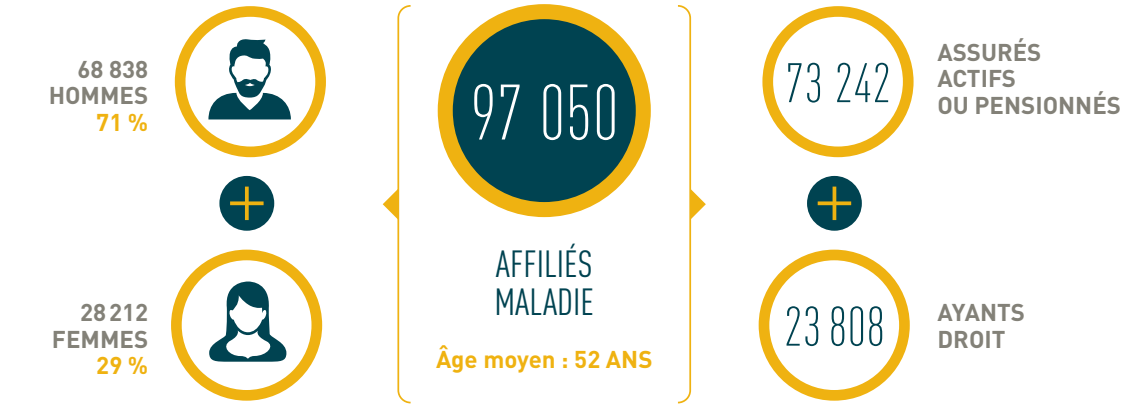

Source : Erasme, traitements Enim MAP, avril 2017.

Pyramide des âges des affiliés maladie Enim en décembre 2016

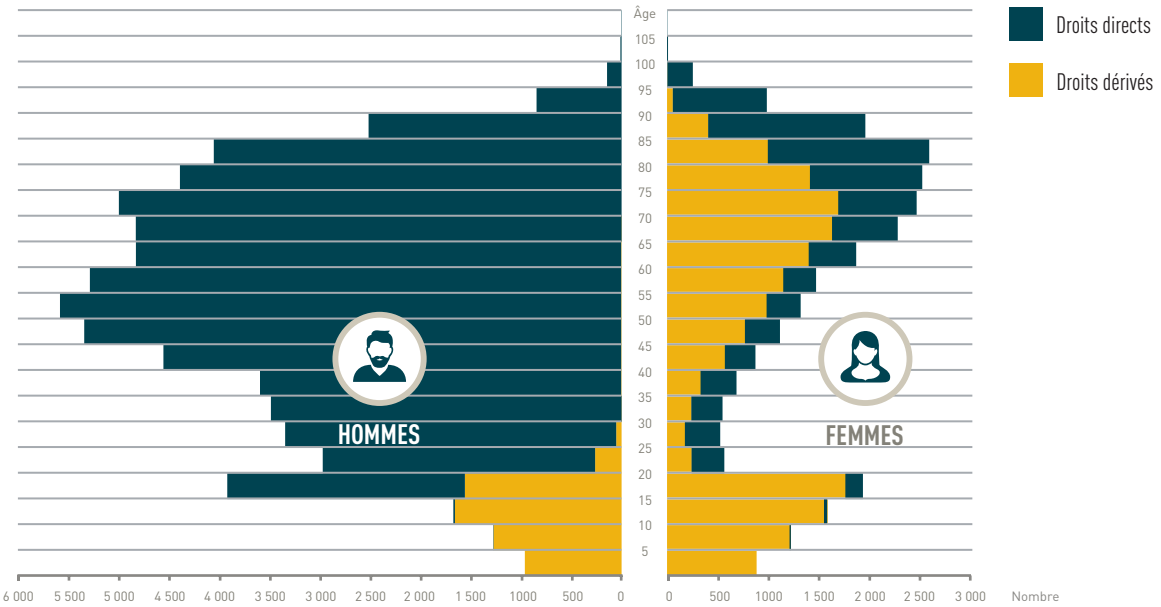

Source : Erasme, traitements Enim MAP, avril 2017.

1950
PERSONNES

au 30/11/2016 *

BÉNÉFICIAIRES DE LA CMUC : COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE COMPLÉMENTAIRE**

L'augmentation annuelle des effectifs de la CMU-C est de 1,9 % pour l'ensemble du territoire, mais elle se décompose entre une progression de 2,4 % en métropole et une baisse de 2,4 % dans les DROM. Les effectifs des départements et régions d'outre-mer sont en régression depuis le mois de mars 2016. Pour rappel, fin 2015, l'accroissement des effectifs par rapport à fin 2014 était de 4 % pour la métropole et de 0,2 % pour les DROM. L'écart entre l'évolution de la métropole et celle des DROM a augmenté d'un point en 2016 (3,9 points fin 2015 vs 4,8 points fin 2016).

Sur l'exercice, le nombre de bénéficiaires dont les droits sont gérés par les organismes complémentaires est en baisse de 9,6 % sur un an.

A noter : les bénéficiaires de la PUMA au titre du RSA font moins valoir leurs droits à la CMU-C (baisse de 1,4 % entre octobre 2015 et octobre 2016)

* Source: Erasme, traitements Enim MAP, 31 janvier 2017

** Source : la lettre du Fonds de financement de la CMUC, avril 2017

Répartition des affiliés maladie Enim vivant hors métropole en décembre 2016

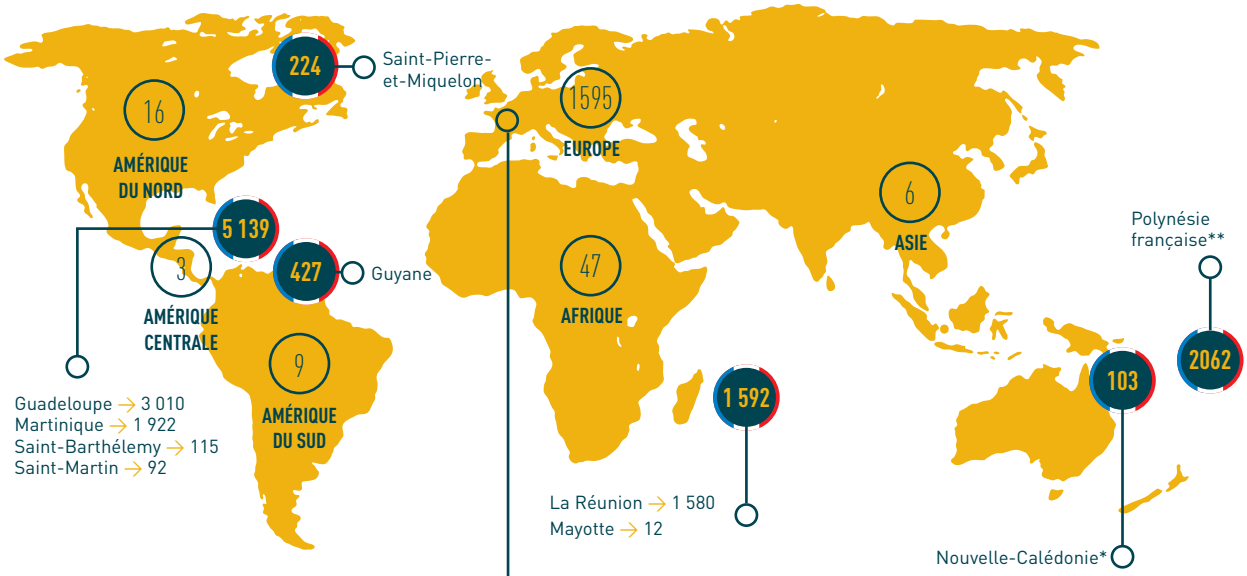

Source : Erasme, traitements Enim MAP,avril 2017.
Source * : SAM Nouvelle-Calédonie
Source ** : SAM Polynésie française, effectifs de juin 2017

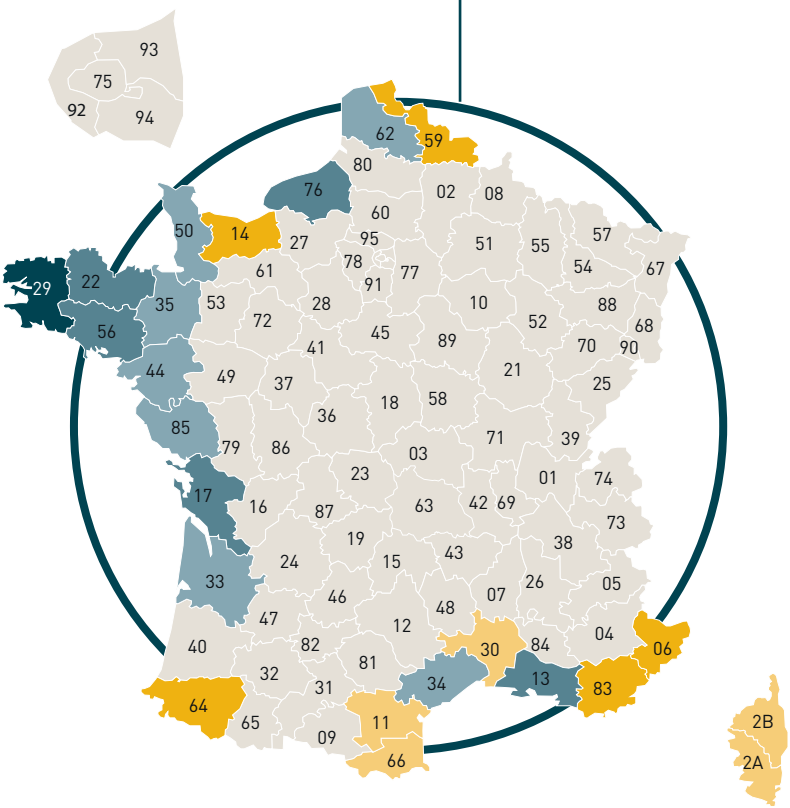

Source : Erasme, traitements Enim MAP, avril 2017.

Répartition des affiliés maladie Enim vivant en métropole en décembre 2016

- Plus de 14 000 affiliés
- De 5 000 à 7 999 affiliés
- De 2 500 à 4 999 affiliés
- De 1 000 à 2 499 affiliés
- De 500 à 999 affiliés
- Moins de 500 affiliés

CONSOMMANT :
Un consommant est un affilié qui sur la période regardée, a eu au moins une dépense de santé en tout ou partie remboursée.

Répartition des dépenses de santé

Population protégée = consommants + non consommants



97 050
AFFILIÉS MALADIE

86 225 **CONSOMMANTS**
70 %
30 %
ÂGE MOYEN 54

\+

10 825 **NON-CONSOMMANTS**
77 %
23 %
ÂGE MOYEN 36

Source : Erasme, traitements Enim MAP, avril 2017.

Les affiliés et consommants par tranche d'âge

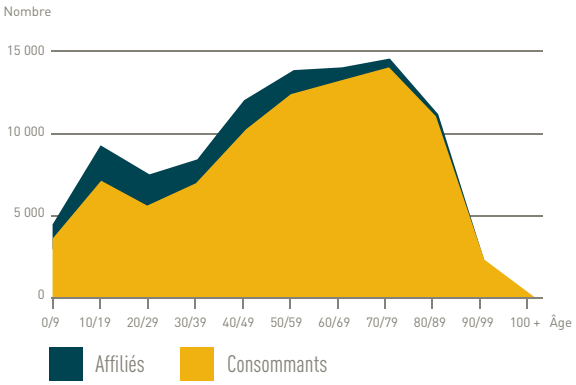

Source : Erasme, traitements Enim MAP, avril 2017.

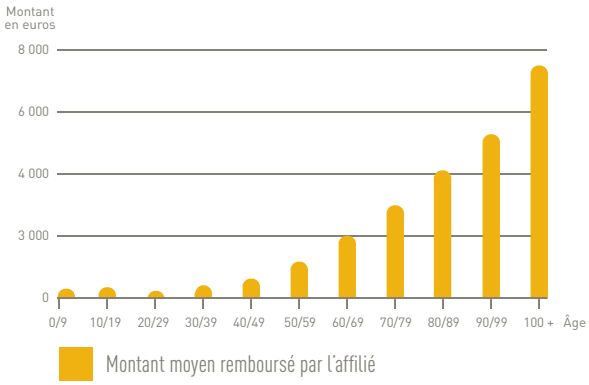

Source : Erasme, traitements Enim MAP, avril 2017.

89 % **PART DES CONSOMMANTS**

97 % **60 ANS ET + AYANT CONSOMMÉ**

75 % **20 À 29 ANS AYANT CONSOMMÉ**

Source : Erasme, traitements Enim MAP, avril 2017.

2 440 974
FEUILLES DE SOINS ÉLECTRONIQUES TRAITÉES

\+

168 436
FEUILLES DE SOINS PAPIER TRAITÉES

Source : Erasme, traitements Enim MAP, avril 2017.

Les dépenses de santé

Prestations	2015	2016	%
Soins de ville	191 141 827 €	188 998 482 €	-1,1 %
Soins en établissement de santé	192 500 080 €	189 916 816 €	-1,3 %
Indemnités journalières congé maternité	942 288 €	1 158 405 €	+ 22,9 %
Soins à l'étranger	62 765 €	74 223 €	+ 18,3 %
Total prestations maladie	384 646 960	380 147 926	- 1,2 %

Source : Sirepa, traitements Enim MAP, mars 2017

La nature de soins

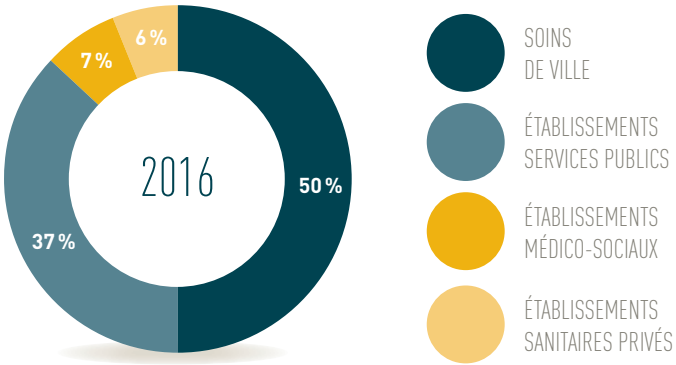

Source : Sirepa, traitements Enim MAP, mars 2017

Les prestations maladie par type de remboursement et par type de soins

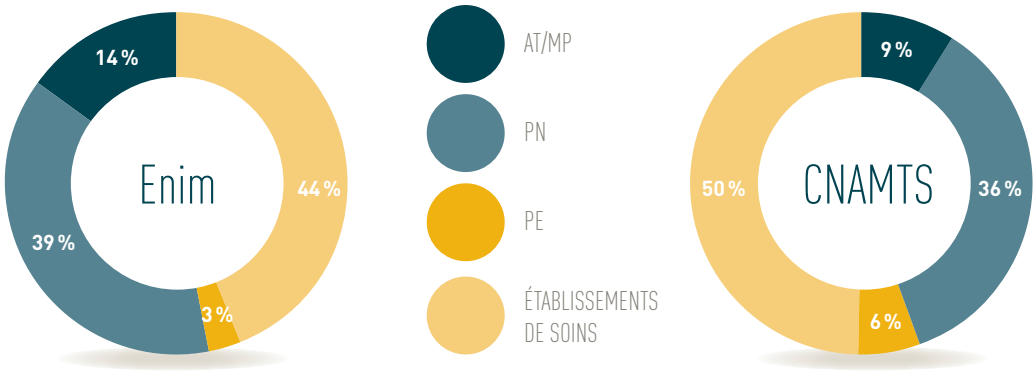

Source : Erasme, traitements Enim MAP, avril 2017.

Les grands types de remboursement

PN : les prestations en nature sont destinées au remboursement total ou partiel des dépenses médicales, paramédicales et des frais d'hospitalisation.

PE : les prestations en espèces correspondent à un revenu de substitution servi à un assuré qui se trouve privé de son revenu professionnel du fait de la maladie, la maternité, l'invalidité, l'accident de travail, la maladie professionnelle.

AT : accident du travail.

MP : maladie professionnelle.

LES PENSIONNÉS

MULTIPENSIONNÉS
Un bénéficiaire est multipensionné lorsqu'il perçoit plusieurs pensions (retraite et invalidité) de l'Enim.

5 388 MULTI-PENSIONNÉS EN 2016

Nombre de pensionnés en décembre 2016

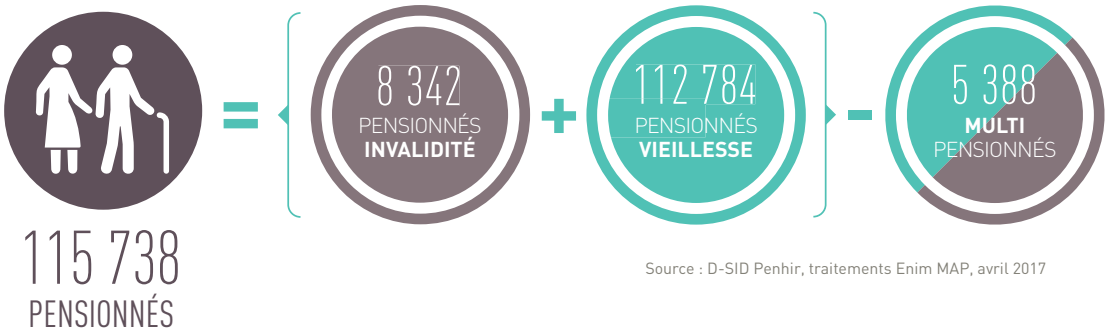

115 738
PENSIONNÉS

Source : D-SID Penhir, traitements Enim MAP, avril 2017

RÉPARTITION DES PENSIONS DE RETRAITE ET D'INVALIDITÉ EN DÉCEMBRE 2016



8 % PENSIONS D'INVALIDITÉ

92% PENSIONS DE RETRAITE

Source : D-SID Penhir, traitements Enim MAP, avril 2017

Volume des pensions de retraite et d'invalidité

		Droit direct (droit des marins)	Droit dérivé (ayants droit)	Total
PENSIONS DE RETRAITE	**Nombre de pensions en décembre 2016**	**68 671**	**44 628**	**113 299**
	Nombre de pensions concédées* dans l'année	2 402	2 168	4 570
	Nombre de pensions suspendues** dans l'année	2 894	2 713	5 607
PENSIONS D'INVALIDITÉ	**Nombre de pensions en décembre 2016**	**6 910**	**2 723**	**8 633**
	Nombre de pensions concédées* dans l'année	271	41	312
	Nombre de pensions éteintes dans l'année	330	157	487
TOTAL DES PENSIONS	**Nombre de pensions en décembre 2016**	**75 581**	**47 351**	**122 932**
	Nombre de pensions concédées dans l'année	2 673	2 209	4 882
	Nombre de pensions éteintes dans l'année	3 224	2 870	6 094

Au cours de leur carrière, les marins peuvent cotiser dans d'autres régimes. Ils perçoivent donc une retraite de la part d'autres régimes en plus de celle versée par l'Enim (polypensionnés)

Source : D-SID Penhir, traitements Enim MAP, avril 2017

* Une pension concédée est une nouvelle pension liquidée dans l'année.

** Une pension est suspendue si le marin décède ou si sa situation a changé. Une pension suspendue peut être rétablie, mais ce n'est pas systématique.

Caractéristiques des pensions servies aux pensionnés en décembre 2016

		Pensionnés de retraite		Pensionnés d'invalidité
		Catégorie moyenne	Durée de cotisation	Catégorie moyenne
DROIT DIRECT (marins)	Tous pensionnés	7	18	7
	Carrières complètes	10	33	Sans objet
DROIT DÉRIVÉ (ayants droit)	Tous pensionnés	7	20	7
	Carrières complètes des marins	9	33,5	Sans objet
TOTAL	Tous pensionnés	**7**	**19**	**7**
	Carrières complètes	**9**	**37,5**	Sans objet

Source : D-SID Penhir, traitements Enim MAP, avril 2017

L'allocation annuelle proportionnelle est servie aux veuves sans enfant qui ne réunissent pas les condition de durée de mariage.

Un marin peut bénéficier d'une **pension d'ancienneté** à partir de 50 ans, sous réserve de réunir au minimum 25 ans de services.

La pension anticipée est servie sans condition d'âge à tout marin atteint d'une infirmité le mettant dans l'impossibilité de continuer l'exercice de la navigation. Il doit justifier de 15 ans d'activité révolus.

Un marin ayant cotisé moins de 3 mois dans à l'Enim peut percevoir une **pension dite de coordination**, calculée selon les règles du régime général.

Le droit à la pension proportionnelle est acquis lorsque le marin justifie de 15 à 25 ans de service. Il peut en demander la liquidation à 55 ans.

Le droit à la pension spéciale est acquis lorsque le marin justifie de 3 mois à 15 ans de service. Il peut en demander la liquidation à 55 ans s'il percoit déjà une pension d'un autre régime.

Un pensionné peut recevoir deux types de pensions Enim (exemple : pension de retraite + pension d'invalidité) et donc être multipensionné,

Le montant des pensions versées par l'Enim ne prend pas en compte les montants versés par les autres régimes de retraite.

Répartition des pensions selon leur type en décembre 2016

	TYPE DE PENSION	Droit direct (droits propres des marins)		Droit dérivé (ayants-droit)		Total	
PENSIONS DE RETRAITE	Allocation Annuelle Proportionnelle	0	0,0 %	196	0,4 %	196	0,2 %
	Carrière complète	24 758	36,1 %	17 107	38,3 %	41 865	37,0 %
	Anticipée	3 799	5,5 %	2 175	4,9 %	5 974	5,3 %
	Conjoint collaborateur	276	0,4 %	20	0,0 %	296	0,3 %
	Coordination	277	0,4 %	1 409	3,2 %	1 686	1,5 %
	Proportionnelle	7 178	10,5 %	6 703	15,0 %	13 881	12,3 %
	Pension Temporaire d'Orphelin	0	0,0 %	876	2,0 %	876	0,8 %
	Spéciale	31 532	45,9 %	15 299	34,3 %	46 831	41,3 %
	Subtituée	851	1,2 %	841	1,9 %	1 692	1,5 %
	Autre	0	0,0 %	2	0,0 %	2	0,0 %
Nombre de pensions de retraite		**68 671**	**100 %**	**44 628**	**100 %**	**113 299**	**100 %**
PENSIONS D'INVALIDITÉ	Accident Travail Maritime	6 004	86,9 %	2 154	79,1 %	8 158	84,7 %
	Allocation de Cessation Anticipée d'Activité Amiante	28	0,4 %	0	0,0 %	28	0,3 %
	Pension d'Invalidité Maladie	433	6,3 %	30	1,1 %	463	4,8 %
	Pension d'Invalidité Maladie Professionnelle	445	6,4 %	539	19,8 %	984	10,2 %
Nombre de pensions d'invalidité		**6 910**	**100 %**	**2 723**	**100 %**	**9 633**	**100 %**
Nombre total de pensions		**75 581**		**47 351**		**122 932**	

Source : D-SID Penhir, traitements Enim MAP, avril 2017

Délais de 1er versement d'une pension en 2016

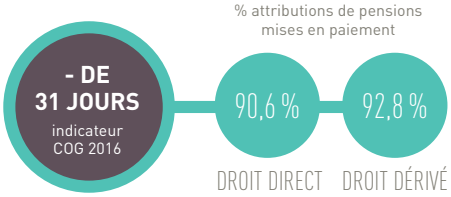

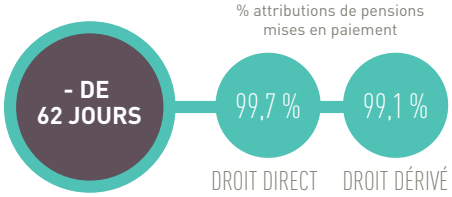

Source : D-SID Penhir, traitements Enim MAP, avril 2017

Pyramide des âges des retraités Enim en décembre 2016



Source : D-SID Penhir, traitements Enim MAP, avril 2017

Répartition des pensionnés vivant hors métropole en décembre 2016

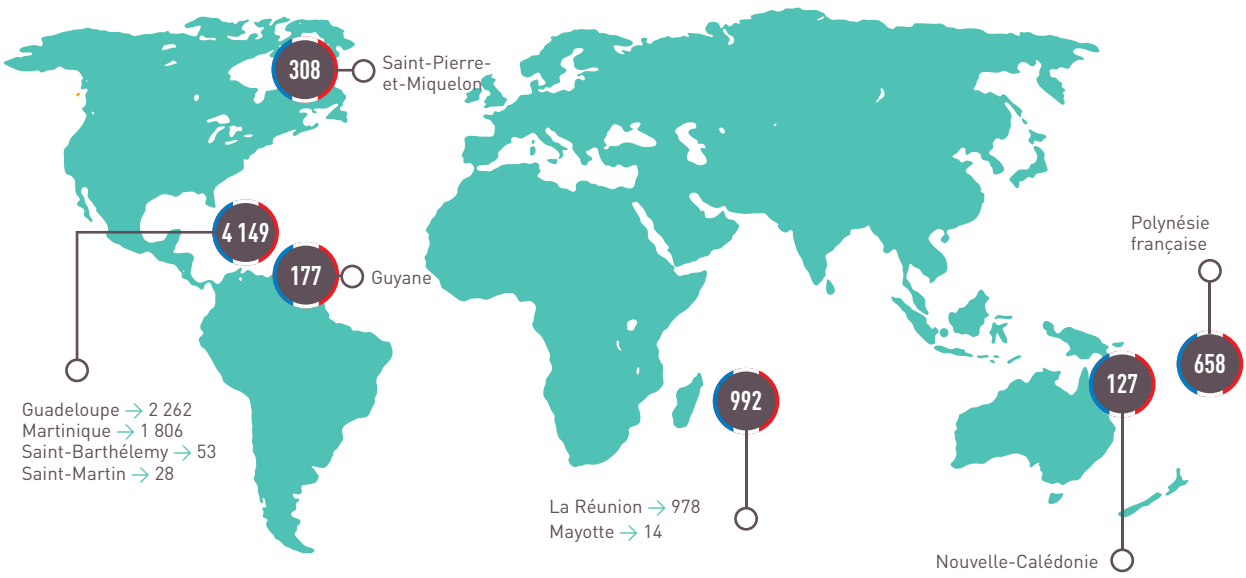

Source : D-SID Penhir, traitements Enim MAP, avril 2017

Répartition des pensionnés par département d'habitation en décembre 2016

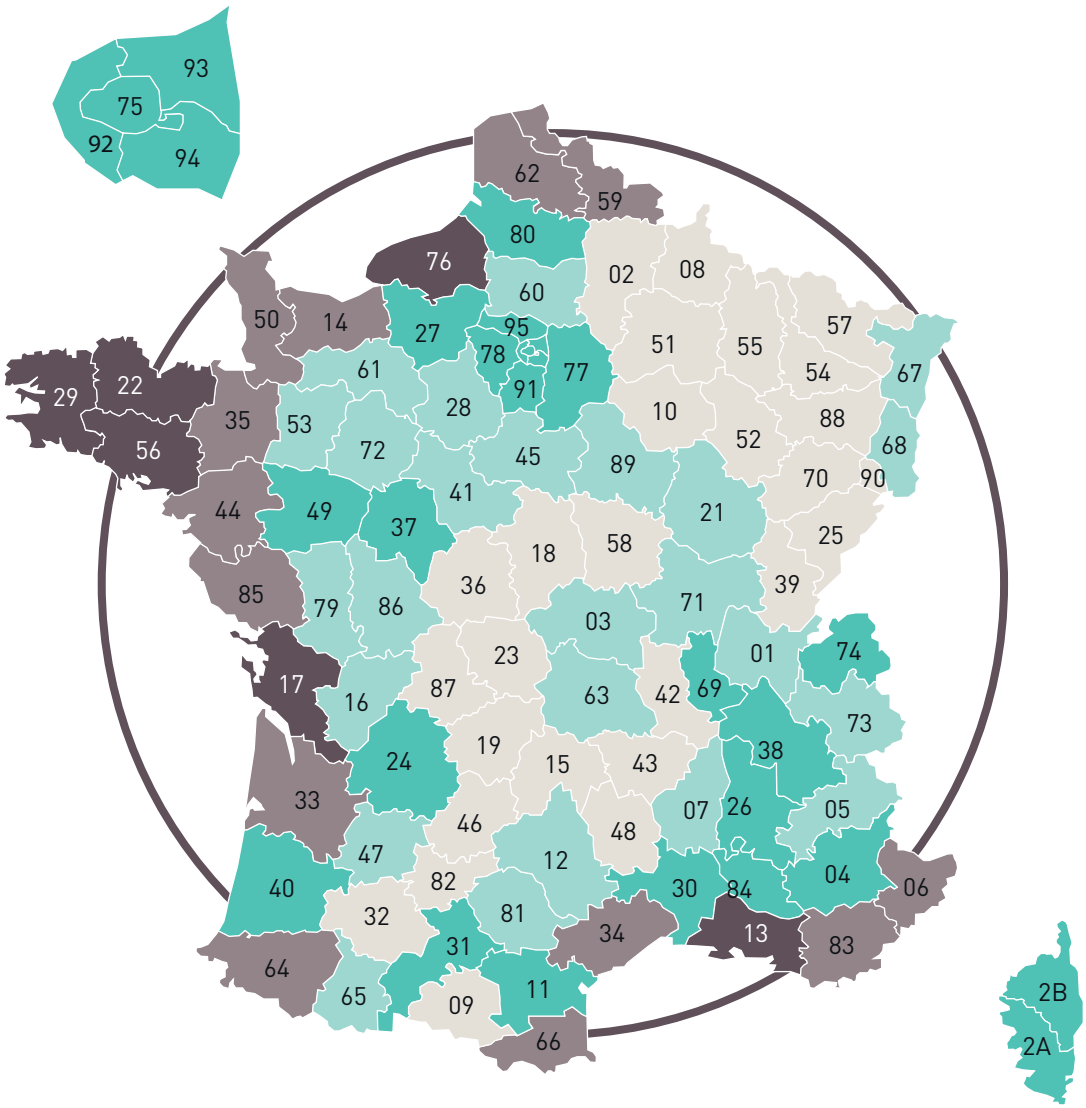

3 982
PENSIONNÉS

VIVANT À L'ÉTRANGER
(HORS MÉTROPOLE ET OUTRE MER)

- De 6 000 à 15 200 pensionnés
- De 1 200 à 5 999 pensionnés
- De 200 à 1 199 pensionnés
- De 100 à 199 pensionnés
- Moins de 100 pensionnés

Source : D-SID Penhir, traitements Enim MAP, avril 2017

LES EMPLOYEURS

Nombre d'armateurs en 2016

environ 9 000
ARMATEURS EN 2016

99 % **EN DÉCOMPTE TRIMESTRIEL AUTOMATISÉ (DTA)**
→ dont 78 % emploient moins de 5 marins

1 % **EN DÉCLARATION MENSUELLE (DMIST)**

DTA : décompte trimestriel automatisé
DMIST : déclaration mensuelle informatisée

Répartition des armateurs de 2016 par genre de navigation



Pêche	Conchyliculture	Commerce	Plaisance professionnelle
63,0 %	23,1 %	7,6 %	8,0 %

Source : D-SID Lignes de services, traitements Enim MAP, 31 mai 2017
Marin ayant eu au moins une ligne de service au cours de 2016, à l'exception des codes positions 25, 64, 65, 69 et 98.

Décisions spécifiques

3407 décisions de surclassement/reclassement

1679 dossiers de chômage partiel enregistrés

3176 dossiers de chômage indemnisé enregistrés

1403 décisions de mobilité internationale

209 autorisations de maintien d'affiliation au titre des services à terre

Les cotisations

44 195 titres de cotisations émis

1 513 DMIST initiales, 918 rectificatives

34 000 décomptes trimestriels automatisés (DTA)

10785 redressements

5 979 titres émis sous soldes

224 titres émis pour les étudiants à l'École nationale supérieure maritime (ENSM)

29 titres émis pour les lycées professionnels maritimes (un titre par établissement)

485 listes d'équipage (services à bord de navires sous pavillon étranger) taxées

2 198 titres de taxation de conjoints collaborateurs

DTA : 72 millions

DMIST : 73 millions

Manque à gagner remboursé par la DAM : 17 millions

SOLDES : 2 millions

Source : CCMA, avril 2017

LE CONTENTIEUX

En 2016, le Département du Contentieux de la Sécurité Sociale (DCSS) a géré 1549 dossiers dont 404 ont reçu une solution au terme d'accords amiables ou de jugements prononcés.
Ainsi :

- 294 nouveaux recours ont été diligentés pour recouvrer les débours de l'établissement auprès de tiers responsables de dommages à l'encontre d'affiliés de l'Enim. En 2016, le montant total des sommes récupérées s'élève à 1 960 080,08 €.

- En contentieux général, 120 dossiers ont été ouverts. 74 litiges relatifs à la réglementation de la branche maladie et de la branche vieillesse/FIE ont permis de reconnaître le bien-fondé des décisions de l'Enim, en particulier en matière de qualification du risque et des frais de transports.

- En matière de FIE (faute inexcusable de l'employeur), 19 dossiers ont été ouverts en 2016 en 1ère instance. 20 décisions ont été rendues : 7 ont été gagnées et 13 ont fait l'objet d'une condamnation de l'Enim à faire l'avance des sommes sans le priver cependant d'une action récursoire contre l'employeur ou son assureur. 8 dossiers ont fait l'objet d'un appel dont 2 affaires gagnées et 6 où l'Enim a été condamné à faire l'avance en première instance.

- 54 dossiers se rapportant plus spécifiquement à la contestation de l'appréciation des taux d'incapacité permanent et partiel, aux inaptitudes ou réductions de capacité de travail ont été portés devant les juridictions du contentieux de l'incapacité. Sur 54 affaires terminées, l'Enim en a gagné 33.

Pour mener à bien l'ensemble de ces dossiers, l'Enim a fait appel à des avocats dont le montant des honoraires s'est élevé à 219 000 €.

294

NOUVEAUX RECOURS CONTRE TIERS RESPONSABLE ET + D'1,9 MILLIONS D'EUROS RÉCUPÉRÉS

54

DOSSIERS PORTÉS DEVANT LES TRIBUNAUX DU CONTENTIEUX DE L'INCAPACITÉ

19

DOSSIERS FIE OUVERTS

L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Dépenses d'action sanitaire et sociale

EN 2016, LES DÉPENSES D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE DE L'ENIM S'ÉTABLISSENT GLOBALEMENT À 6 167 804 € ET SE RÉPARTISSENT DE LA FAÇON SUIVANTE

Nature des prestations	2014	2015	2016
Aides en lien avec l'accident, la maladie, la maternité	**543 947 €**	**447 129 €**	**460 350 €**
Secours maladie hors navigation	107 762 €	68 314 €	43 510 €
Secours accident et maladie professionnelle	25 627 €	20 632 €	17 659 €
Indemnités maternité & indeminités nourriture	347 843 €	293 247 €	325 478 €
Fournitures et prestations supplémentaires	62 715 €	64 936 €	73 703 €
Aides favorisant le maintien à domicile	**3 292 575 €**	**3 316 037 €**	**3 025 009 €**
Aides aux personnes âgées	3 265 174 €	3 285 791 €	3 010 800 €
Aide ménagère aux actifs	11 587 €	15 620 €	14 209 €
Aide ménagère aux familles (arrêt en 2016)	15 814 €	14 626 €	0 €
Aides au titre du handicap	18 553 €	36 514 €	4 041 €
Aides en lien avec le décès	218 420 €	301 203 €	202 957 €
Aides liées à la prévention de la désinsertion professionnelle	15 441 €	11 764 €	14 507 €
Autres aides	36 455 €	29 921 €	20 223 €
Total actions individuelles	**4 125 391 €**	**4 142 568 €**	**3 727 087 €**
Dépenses de subventions :			
Service social maritime	1 410 000 €	1 370 000 €	1 370 000 €
Institut maritime de prévention	364 000 €	370 000 €	470 000 €
AGISM	19 790 €	30 000 €	0 €
Diverses associations	15 900 €	7 644 €	15 846 €
EHPAD	648 750 €	250 000 €	0 €
Autres	118 509 €	119 920 €	137 149 €
Total actions collectives	**2 576 949 €**	**2 147 564 €**	**1 992 995 €**
Prévention maladie	**420 402 €**	**403 812 €**	**420 325 €**
Prestations légales	**41 476 €**	**40 521 €**	**27 397 €**
BUDGET GLOBAL	**7 164 218 €**	**6 734 465 €**	**6 167 804 €**

Source : Pôle solidarité et prévention de l'Enim, mai 2017

L'action sanitaire et sociale se définit comme l'ensemble des aides individuelles sociales, complémentaires ou non aux prestations légales à la charge de l'Enim, destinées à pourvoir à des besoins sociaux de certains bénéficiaires dans l'impossibilité d'y faire face.

Elle a pour objectif de préserver la cohésion et le lien social en s'efforçant de prendre en charge les besoins des catégories les plus fragiles de la population et d'apporter des solutions de solidarité nouvelles. Elle est l'expression de la solidarité comme moyen de lutter contre l'exclusion sociale. La politique d'action sanitaire et sociale de l'Enim est aussi bien axée sur les branches maladie, maternité, accident du travail, maladie professionnelle que vieillesse.

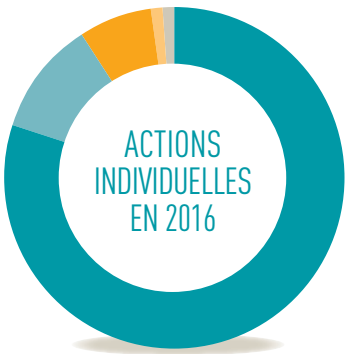

60,4 %
DU BUDGET 2016

- 81 % AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE
- 12 % AIDE EN LIEN AVEC L'ACCIDENT, LA MALADIE OU LA MATERNITÉ
- 5 % DÉCÈS
- - DE 1 % HANDICAP
- - DE 1 % PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE
- - DE 1 % AUTRES AIDES



32,3 %
DU BUDGET 2016

- 69 % SERVICE SOCIAL MARITIME
- 24 % INSTITUT MARITIME DE PRÉVENTION
- 7 % AUTRES SUBVENTIONS
- - DE 1 % DIVERSES ASSOCIATIONS

LE CONTRÔLE MÉDICAL

DANS LE CADRE DE SES MISSIONS, L'ENIM CONTRÔLE PAR LE BIAIS DE SON SERVICE MÉDICAL LES PRESCRIPTIONS D'ARRÊTS DE TRAVAIL ET DE SOINS, LES APPLICATIONS DE LA TARIFICATION DES ACTES ET PRESTATIONS ET LES ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ.

60 000 avis donnés dont 25 640 suite à des examens sur pièces et 2 252 suite à des examens sur personne*

*Augmentation du nombre des contrôles sur personne par rapport à 2015 de l'ordre de 10% à rapporter au fait de la prise de fonction d'un médecin-conseil en 2016 à Saint-Malo et qui a développé une activité de contrôle sur Cherbourg et à une démarche plus générale de renforcement des contrôles sur personnes par les médecins-conseils de l'Enim.

11 115 demandes d'exonération du ticket modérateur dans le cadre d'affections de longue durée (10 530 en 2015)

323 demandes de reconnaissance de maladie professionnelle (348 pour 2015)

133 instructions de pensions d'invalidité (55 en 2015)

54 demandes de dossiers médicaux pour le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (59 en 2015)

68 dossiers soumis à l'avis des médecins conseils dans le cadre du contentieux (53 en 2015)

Nombre d'arrêts de travail traités par le Service du contrôle médical
(hors accident du travail ou maladie cours navigation inférieurs à 30 jours)

Nombre d'arrêts traités par le SCM (hors AT ou MCN inférieurs à 30 jours (art.79)	Lorient	Bordeaux	Saint-Malo	Marseille	Total 2016	Total 2015	Total 2014
Maladie	1460	590	2 282	687	5 019	5047	5 082
Accident du travail	424	218	817	295	1 754	1961	2 067
Maladie cours navigation	128	29	213	95	465	552	510
En maladie professionnelle	48	31	53	4	136	164	223
Rechute ATM*	43	15	49	13	120	153	171
Rechute MP*	14	3	16	1	34	33	37
TOTAL	**2 117**	**886**	**3 430**	**1 095**	**7 528**	**7 910**	**8 090**

Pour information : 5 788 arrêts de travail débutés en 2016 pour 7 528 arrêts de travail indemnisés dans la même année (arrêts débutés en 2016 plus stock antérieur : certains marins ayant eu plusieurs arrêts).

* Voir glossaire.

Le Conseil de santé

En 2016, le Conseil de santé s'est réuni 7 fois pour examiner 72 avis, Une profonde réorganisation a reconcentré l'activité du Conseil de Santé principalement sur les maladies professionnelles, les autres dossiers sont désormais gerés par les médecins conseils.
En 2015, le Conseil de santé s'était réuni 6 fois pour examiner 65 dossiers.

LES AGENTS DE L'ENIM

375
EFFECTIF PHYSIQUE AU 31/12/2016

73 % DE FEMMES

27 % D'HOMMES

48,2 ans ÂGE MOYEN

9,2 % DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Répartition par catégorie

21 % CATÉGORIE A

30 % CATÉGORIE B

49 % CATÉGORIE C

69,7% TITULAIRES

28,6% NON-TITULAIRES

1,7% MIS À DISPOSITION

Répartition géographique

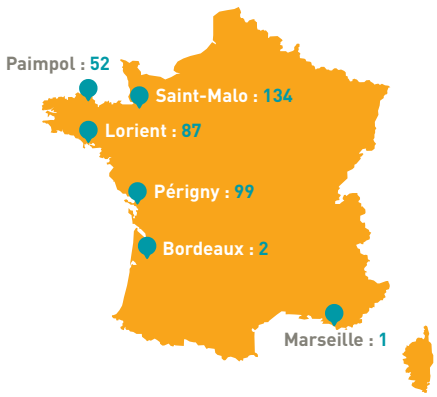

Les nouveaux arrivés

55

30 emplois permanents (⩾ à 12 mois)
25 emplois non permanents (CDD inférieurs à 12 mois)

Les départs

55

35 emplois permanents (⩾ à 12 mois)
20 emplois non permanents (CDD inférieurs à 12 mois)

19 retraites
5 mobilités externes
3 fins de contrat
3 démissions
2 disponibilités
1 fin de conv. MAD
1 fin de contrat d'apprentissage
1 décès

LA COG 2016-2020

En quelques chiffres

3 AXES

- AXE 1 — POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE ET DE LA QUALITÉ DE SERVICE A L'ENIM
- AXE 2 — RENFORCER LA GOUVERNANCE ET L'EFFICIENCE DU RÉGIME
- AXE 3 — ASSURER UNE GESTION OPTIMALE DES RESSOURCES

8 FICHES ACTIONS

37 ACTIONS

15 INDICATEURS OPPOSABLES



Les indicateurs de la COG 2016 - 2020

N°	Intitulé	Objectifs			
		2017	2018	2019	2020
Fonctions transverses					
1	Taux d'appels aboutis (maladie)	92 %	94 %	96 %	96 %
2	Niveau de satisfaction globale des bénéficiaires	95 %	96 %	96 %	97 %
3	Niveau de satisfaction globale au téléphone	92 %	93 %	94 %	94 %
Maladie					
4	Délai moyen de traitement des FSE	3,7 j	3,6 j	3,5 j	3,4 j
5	Délai moyen de règlement de la 1ère IJ en MHN	29 j	28 j	27,5 j	27 j
Retraite					
6	Pourcentage d'attributions des droits propres mis en paiement dans le délai requis (31 jours)	96 %	97 %	95,7 %	98 %
7	Pourcentage d'attributions des droits dérivés mis en paiement dans le délai requis (31 jours)	96 %	97 %	95,7 %	98 %
Recouvrement					
8	Taux de recouvrement sur exercice précédent	98,5 %	98,5 %	98,5 %	99 %
Performance économique					
9	Nombre d'assurés (maladie & vieillesse) par ETPT	M = 435 V = 1120	M = 450 V = 1160	M = 460 V = 1195	M = 470 V = 1230
10	Coût de gestion par bénéficiaire consommant	175 €	173 €	172 €	172 €
11	Coût de gestion d'un pensionné	55 €	54 €	54 €	53 €
Gestion des risques					
12	Taux de contrôle sur personne des arrêts de travail > à 1 an	95 %	96 %	97 %	98 %
13	Taux d'avis sur arrêt de travail > 45 jours contrôlés avant le 120ième jour	100 %	100 %	100 %	100 %
Responsabilité sociétale des organisations (RSO)					
14	Taux d'absentéisme de courte durée	0,76 %	0,74 %	0,72 %	0,70 %
15	Taux d'insertion des agents RQTH	7 %	7 %	7 %	7 %

GLOSSAIRE

AAP : allocation annuelle proportionnelle

ACS : aide à la complémentaire santé

AGISM : association de gestion des institutions sociales maritimes

ASPA : allocation de solidarité aux personnes âgées

AT : accident du travail

ATM : accident du travail maritime

AVM : assurance vieillesse des marins

C3A : allocation de cessation anticipée d'activité amiante

CCMA : centre des cotisations des marins et des armateurs

CMUC : couverture maladie universelle complémentaire

CNAMTS : caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

COG : convention d'objectifs et de gestion

CPO : cotisation professionnelle obligatoire

CSA : contribution solidarité autonome

CSG : contribution sociale généralisée

DAM : direction des affaires maritimes

DCSS : département du contentieux de la sécurité sociale

DMIST : déclaration mensuelle informatisée

DROM : département et région d'outre-mer

DSN : déclaration sociale nominative

DTA : décompte trimestriel automatisé

EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EIG : estimation indicative globale

ENSM : école nationale supérieure maritime

ETPT : équivalent temps plein travaillé

FIE : faute inexcusable de l'employeur

FSE : feuille de soins électronique

FSP : feuille de soins papier

ICS : indemnité compensatrice de salaire

IJ : indemnité journalière

IPP : incapacité permanente et partielle

MAD : mise à disposition

MAP : mission d'accompagnement de la performance

MAT : maladie accident du travail

MCN : maladie en cours de navigation

MHN : maladie hors navigation

MP : maladie professionnelle

PE : prestations en espèces

PIA : pension d'invalidité accident

PIM : pension d'invalidité maladie

PIMP : pension d'invalidité maladie professionnelle

PN : prestations en nature

PRA : pension de retraite anticipée

PTO : pension temporaire d'orphelin

PUMA : protection universelle maladie

RPM : régime de prévoyance des marins

RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

RSA : revenu de solidarité active

SAM : service des affaires maritimes

SCM : service du contrôle médical

Chiffres clés du rapport d'activité 2016 de l'Enim
4, avenue Éric Tabarly – 17183 Périgny Cedex
Directeur de la publication : M. Richard DECOTTIGNIES
Rédaction : Mission communication de l'Enim en collaboration avec les services et partenaires cités dans le rapport.
Maquette : BANG
Copyright des photos : Istock : couverture, pages 1, 2, 3 - Enim : p.22

Nous contacter

Centre des prestations maladie de Saint-Malo
Arsenal de la Marine
Quai Solidor
35415 SAINT-MALO cedex
cpm1.sdpo@enim.eu

Centre des prestations maladie de Lorient
33, boulevard Cosmao-Dumanoir
CS 87770
56327 LORIENT Cedex
cpm2.sdpo@enim.eu

Centre des pensions et des archives
1 bis, rue Pierre Loti
BP 240
22505 PAIMPOL Cedex
02 96 55 32 32
cpa.sdpo@enim.eu

Centre des cotisations des marins et des armateurs
Arsenal de la Marine
Quai Solidor
BP 125
35407 SAINT-MALO Cedex
02 99 82 98 00
ccma.sdpo@enim.eu

Siège de l'Enim
4, avenue Éric Tabarly
CS 30007
17183 PÉRIGNY Cedex
05 46 31 83 00
mc-dir@enim.eu

0 811 701 703 Service 0,06 € / min + prix appel

www.enim.eu

enim
le régime social des marins